

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport Certificat Complémentaire "Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs"

FORMATION CCD ACM du 13/03 au 30/11/23

Qu'est-ce qu'un CCDACM :

Le Certificat complémentaire de Direction atteste de compétences professionnelles supplémentaires à celles certifiées dans un BPJEPS. C'est une extension dans une spécialité du BPJEPS.

Le **CCD ACM** permet à son titulaire d'assurer les fonctions de direction d'un accueil collectif de mineurs. Parmi les prérogatives assumées :

- Elaboration du projet pédagogique à partir du projet éducatif en tenant compte des enjeux politiques, éducatifs et sociaux,
- Direction des équipes de travail en référence aux intentions éducatives, au mode de direction choisi et au projet du centre,
- Accompagnement et formation des membres de l'équipe,
- Organisation de la communication interne et externe du séjour ou de l'accueil de loisirs,
- Prise en considération de la sécurité physique et affective des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne
- Organisation des actes de la gestion courante d'un accueil collectif de mineurs en matière de finances, maintenance, personnel, effectifs, économat.

Certification du CCD ACM :

- Le/la candidat(e) exerce des fonctions de direction, pendant au moins 18 jours consécutifs ou non au sein d'un ACM déclaré à la DRAJES.
- Il/elle élabore et soutient un document écrit de 20 pages relatant et analysant cette situation de direction en ACM.

Contenus abordés :

➤ 1^{ère} partie :

- Rôle et missions du directeur/de la directrice
- Cadre réglementaire d'un ACM.

➤ 2^{ème} partie :

- Conception et élaboration d'un projet pédagogique
- La phase bilan du projet et ses outils
- Connaissances de l'environnement du directeur/de la directrice (associations et services des sports/jeunesse) et des caractéristiques des différents publics.

➤ 3^{ème} partie :

- Management
- Règlement de conflit
- Conduite de réunion
- Rôle formateur du directeur/de la directrice, suivi des stagiaires

➤ 4^{ème} partie :

- Gestion et budget
- Economat
- Les conditions sanitaires
- Alimentation

Alternance :

La structure d'alternance est une structure agréée Jeunesse et Sports.

➤ Stage : Assurer les fonctions de direction dans un accueil de loisirs ou de vacances.

Durée : 18 jours ouvrés

Le tutorat :

La personne qui assure le tutorat devra être titulaire d'un titre ou diplôme attestant des compétences de direction.

Notes :

Accessibilité des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap :

Nos parcours sont individualisés et adaptés à chacun. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Dates

Du 13/03/23 au 30/11/23

Durée de la formation

105 heures soit 15 jours
en centre
18 jours à minima en entreprise
soit 126 heures en direction
d'ACM

Horaires en centre

9h à 12h30 et 13h30 à 17h

Lieu de formation

CAMPUS LEO LAGRANGE
33 avenue du Docteur G. Levy
Bât. 29-2
69200 VENISSIEUX
04 78 78 01 70
Mail :
contact@campus-leolagrange.org

Prix pour la formation complète

1 218 Euros
(Coût horaire : 11,60 euros)

Frais de dossier : 50 euros

Réunions d'information :

Jeudi 6 octobre 2022 – 10h
Jeudi 17 novembre 2022 – 10h
Jeudi 15 décembre 2022 – 10h

Clôture des inscriptions :

18 janvier 2023

Sélection des candidats :

Jeudi 26 janvier 2023

**Calendrier des modules de regroupements en centre de formation
13/03 au 30/11/23**

Dates	Nb d'heures	Contenus
13/03 au 14/03/23	14h	Module 1
16/03 au 17/03/23	14h	Module 1/2
27/03 au 28/03/23	14h	Module 2/3
30/03 au 31/03/23	14h	Module 3/4
26/05/23	7h	Module 3/4
29/06/23	7h	Module 3/4
25/08/23	7h	Module 4 Accompagnement écrit UC 3
28/08/23	7h	Module 4 Accompagnement écrit UC 3
05/09/23	7h	Module 4 Accompagnement écrit UC 3
02/10/23	7h	Module 4 Préparation soutenance UC 3
05/10/23	3,5h	Certification 1
30/11/23	3,5h	Certification 2 bilan
TOTAL	15 JOURS - 105 HEURES	

En alternance en situation de direction d'ACM

Durant la période de juillet et août 2023

18 jours à effectuer à minima soit 126 heures